

RAPPORT DE GESTION 2018
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

2018

MVP 

MUTUELLE VALAISANNE DE PRÉVOYANCE

WALLISER VORSORGE



Le mot du Conseil de fondation
06

Administration de la fondation
08

Politique de placements
09

Résultat de l'exercice 2018
11

Comptes annuels 2018
13

Annexe aux comptes annuels 2018
17

Rapport de l'organe de révision
39

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Rapport de gestion 2018
pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
à l'assemblée générale des délégués du 12 juin 2019

Organisation

Membres du Conseil de fondation

Représentant les employeurs:
Mme Karin Perraudin, Présidente
M. Daniel Fournier
M. François Frezza
M. Benoît Schoechli

Représentant les employés:
M. Bruno Pache, Vice-Président
Mme Patricia Lorenz
M. Frédéric Perraudin
M. Pascal Roh

Représentants du fondateur

M. Marc-André Ballestraz, Secrétaire hors conseil
M. Jean-Blaise Conne
M. Nicolas Debons
M. Pascal Perruchoud

Administrateur

Groupe Mutuel, Martigny

Organe de révision

Ernst & Young SA, Lausanne

Expert

allea SA, M. Christophe Steiger, Lausanne

Le mot du Conseil de fondation

L'année 2018 marque une étape importante pour l'avenir de la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance. C'est en effet l'an dernier que la décision a été prise de rejoindre le Groupe Mutuel Prévoyance par une fusion qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019. Cette fusion donnera une nouvelle dimension au Groupe Mutuel Prévoyance-GMP, assurant désormais 2'700 entreprises et comptant près de 2 milliards de francs de fortune sous gestion.

Deux institutions de même taille, quasiment de même fortune. Le moment choisi pour cette fusion est particulièrement opportun, car toutes deux témoignent d'une santé financière exceptionnelle, tout en haut des classements de la solidité des institutions de prévoyance en Suisse, avec un degré de couverture au 31 décembre 2018, à 112.3%. Ce taux servira de référence pour les deux fondations.

Chacune des deux institutions tirera profit de la fusion, ceci avant tout en faveur des employeurs et de leurs assurés. Ce rapprochement amènera tous les avantages d'une taille plus importante, aussi bien dans une meilleure répartition des risques que dans un poids renforcé pour la négociation avec les partenaires. Des gains de synergie, notamment au niveau des processus administratifs, désormais effectués pour une seule institution, offriront une maîtrise renforcée des coûts.

Compte tenu de la perpétuation des taux d'intérêt très faibles à l'échelle globale, les premières réflexions portant sur l'introduction d'une allocation dans les marchés privés (Private Equity et Private Debt) ont été initiées dès la fin 2017. Cette stratégie a pour objectifs principaux une diminution de l'exposition à l'évolution des taux d'intérêt et la volonté de diversifier les sources de rendement dans le portefeuille de la fondation.

L'introduction du segment «gestion alternative» dans l'allocation stratégique, focalisée sur les marchés privés d'actions et les marchés privés de la dette, a été finalisée en 2018. L'établissement d'un processus d'investissement solide, effectué en collaboration avec un consultant externe, a créé le cadre d'investissement avec ses différentes étapes, du sourcing jusqu'au monitoring des fonds de placement.

Suite à la présentation de ce processus au Conseil de fondation, celui-ci a avalisé la modification de la stratégie de placement. Cela implique une baisse de 5% des actifs exposés à l'évolution des taux d'intérêt, transférée à hauteur de 3% dans le Private Equity (marché des actions non cotées) et 2% dans la dette privée (prêts aux entreprises non cotées).

L'implémentation s'étalera sur plusieurs années.

Elle tient compte de plusieurs critères importants:

- diversification temporelle (pour éviter la totalité des investissements dans un seul moment du cycle économique);
 - diversification des types d'investissement (venture capital, buy-out, later-stage);
- diversification des secteurs économiques (santé, technologie, industrie, etc.) et géographiques (afin d'éviter la dépendance à un seul secteur économique ou à une seule zone géographique).

Ainsi diversifiées, les sources de rendement du portefeuille de la fondation renforceront encore sa solidité financière, comptant déjà parmi les mieux dotées du pays.

L'évolution latérale des rendements obligataires, proche de zéro, de même que la baisse spectaculaire des actions au mois de décembre, auront eu pour effet de générer une performance de moins 3.1%. Un résultat qui, s'il est négatif dans l'absolu, s'affiche plutôt favorablement en comparaison de la concurrence (indice des caisses de pension UBS: - 3.45%; Credit Suisse: - 3.2%; Swisscanto: -3.52%).

Malgré tout, Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est en mesure d'accorder à ses assurés, pour 2018, un taux d'intérêt de 3%. Ceci grâce à l'utilisation des provisions créées durant les années antérieures pour l'attribution d'intérêts supplémentaires.

La confiance de nos clients est un bien inestimable et qui se mérite. Il va sans dire que nos équipes internes et nos conseillers à la clientèle sont en tout temps à votre écoute pour répondre à vos attentes.

Nous serions heureux de vous rencontrer personnellement à l'occasion de l'assemblée générale des délégués, où vous seront présentés les résultats de l'exercice écoulé ainsi que nos projets pour l'avenir. Cette assemblée se tiendra le 12 juin 2019. Nous nous réjouissons de vous y rencontrer.

Martigny, le 15 avril 2019
Pour le Conseil de fondation

Karin Perraudin
Présidente
Représentant les employeurs



Bruno Pache
Vice-Président
Représentant les employés



Administration de la Fondation

Un positionnement clair: rendement et sécurité

La vision stratégique d'une solution performante en termes de rendement en faveur des assurés et de sécurité des avoirs sous gestion constitue le fondement de nos activités. C'est également l'un des critères déterminants que retiennent nos futurs clients au moment de sélectionner l'institution de prévoyance à laquelle ils souhaitent confier la gestion des retraites de leurs collaborateurs. Notre positionnement clair à ce propos nous a valu de belles rencontres en 2018, avec des employeurs à la recherche d'une approche solide et rassurante qui ont décidé de nous accorder leur confiance pour l'avenir.

Le succès commercial

L'exercice 2018 a été d'une intensité incroyable sur le plan commercial, avec un nombre record d'offres établies et de nouveaux contrats conclus. Une nouvelle approche tarifaire basée sur les caractéristiques propres à chaque entreprise a participé à ce succès commercial. Avec l'arrivée de 63 nouvelles entreprises affiliées pour un volume de primes de 4,5 millions de francs, la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance s'étoffe de nouveaux clients, actifs dans différents secteurs d'activités en Valais. La solide renommée de la Fondation dans le canton, fondée notamment sur une satisfaction importante de la clientèle existante, a permis de conclure près de la moitié des offres présentées. Ce résultat mérite d'être souligné à une époque où les clients sont de mieux en mieux informés des solutions disponibles sur le marché.

A la rencontre de nos clients

Plusieurs documents ont été mis à jour durant l'exercice écoulé. Le règlement de prévoyance a enregistré quelques correctifs, alors que le règlement de liquidation partielle de la Fondation et celui des affiliés ont été adaptés à l'évolution du cadre légal et de la jurisprudence.

La principale innovation effectuée concerne le nouveau logiciel de gestion en ligne mis à la disposition des clients sous l'appellation xNet. Les utilisateurs désignés par l'entreprise accèdent désormais en temps réel aux données de prévoyance et peuvent y enregistrer les principaux actes de gestion. Ils obtiennent immédiatement le résultat des calculs effectués directement dans notre logiciel de gestion et partagés avec notre gestionnaire chargé de la relation avec le client.

Adaptation des paramètres techniques

Le secteur du 2^e pilier se trouve en pleine mutation, face à un constat indéniable: la durée de vie se prolonge et les rendements ne permettent pas de compenser l'augmentation de la période de versement des rentes viagères. En parallèle, l'évolution de l'invalidité demeure bien maîtrisée, les mesures de réinsertion mises en œuvre par le 1^{er} pilier y contribuant. Tous les paramètres doivent être adaptés aux réalités de l'environnement de la prévoyance.

La refonte des tarifs de risques et de frais a offert de nouvelles perspectives à partir de 2018, totalement en phase avec les dépenses liées à l'activité de prévoyance.

L'adaptation progressive des taux de conversion des nouvelles rentes de vieillesse aux paramètres techniques en vigueur se poursuit. Les promesses de rentes viagères sont ainsi conformes au rendement attendu de la stratégie d'investissement et à l'évolution de l'espérance de vie actuelle.

Politique de placement

Evolution économique

Après la synchronisation de la croissance économique dans les différentes régions du monde en 2017, l'économie mondiale est entrée dans une phase de maturité de cycle en 2018. L'évolution de la reprise a cependant ralenti et commencé à donner des signes de divergences selon les différentes économies. Après presque une décennie de dépendance à la liquidité abondante et bon marché, les banques centrales ont annoncé une normalisation de leur politique monétaire, créant ainsi une méfiance de la part des investisseurs sur la pérennité de la croissance mondiale, et sur la pertinence de la valorisation des marchés.

La croissance du PIB mondial, tout en restant positive, décélère, et reste toujours en dessous de sa moyenne à long terme.

L'économie européenne a dû faire face à de nombreuses problématiques, encore loin d'être résolues. La Commission européenne a préconisé l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre de l'Italie pour déficit excessif. Les agences de crédit pourraient réviser leurs perspectives et leur notation, créant ainsi une pression supplémentaire sur les banques italiennes, déjà fragilisées par des crédits non performants dans leur bilan. Le Président français a dû faire face à un mécontentement populaire suite à une vague d'opposition à l'augmentation des prix des carburants. Les raisons de ce mécontentement se sont ensuite élargies, remettant en cause le fonctionnement même des institutions. L'annonce du retrait de la chancelière allemande, l'enlisement du Brexit créant de nombreuses délocalisations d'entreprises et les élections européennes pouvant déboucher sur une montée du populisme au parlement, sont également des éléments déstabilisateurs pour l'économie.

Les mesures de relance américaine via la fiscalité des entreprises mises en œuvre en 2017 ont été à l'origine de l'augmentation spectaculaire des bénéfices des entreprises, de l'augmentation de

l'activité d'investissement et du moral des ménages. Face à cette embellie particulièrement ressentie dans la première partie de l'année, la Réserve fédérale américaine a poursuivi sa politique de resserrement monétaire. Le taux de référence se situe en fin d'année à 2.5%, largement au-dessus des taux pratiqués par les autres banques centrales. Le discours de la Fed a toutefois radicalement changé en fin d'année, prenant ainsi en compte la détérioration des anticipations de croissance. Celle-ci devrait se stabiliser vers 2.4% en 2019, se maintenant ainsi largement au-dessus de l'Europe et de la Suisse.

Suite à une baisse importante des exportations au troisième trimestre, la croissance en Suisse a accusé une contraction de -0.2%, surprenant ainsi les économistes. En prenant en compte le ralentissement de l'activité mondiale et la force du franc suisse, une poursuite du tassement de la croissance n'est pas à exclure. L'inflation est restée en terrain positif, pour s'établir à 0.7% en décembre. Malgré une croissance acceptable et un taux d'inflation positif, la BNS a poursuivi sa politique de taux négatifs, estimant encore le niveau du franc suisse trop élevé face aux principales devises.

Le potentiel de déception concernant les données de l'activité réelle relevé dans ces lignes l'année dernière est devenu réalité, et les défis sont très nombreux pour l'année à venir. La poursuite du ralentissement de la croissance, l'endettement croissant des entreprises, les désordres sociaux potentiels en Europe, le risque de non résolution des tarifs douaniers entre les Etats-Unis et la Chine (et potentiellement avec l'Europe) ne militent pas en faveur d'un long fleuve tranquille. Toutefois, la baisse des marchés en 2018, couplée avec une croissance bénéficiaire attendue encore positive, ont corrigé la valorisation des marchés, qui, sans être bon marché, redeviennent attractifs.

Marché des actions

Depuis fin septembre de l'exercice sous revue, les marchés actions ont enregistré leur plus forte dévalorisation depuis sept ans, couplée à une correction des anticipations négatives de croissance des bénéfices de près de 20%. Malgré cette correction, les anticipations bénéficiaires dans les marchés développés se situent encore vers 7%.

Aucune zone géographique n'a échappé à la correction du quatrième trimestre, en particulier de décembre. Sur l'entier de l'exercice, et en monnaies locales, l'Europe (y compris la Grande-Bretagne) a perdu un peu plus de 13%, alors que les Etats-Unis, profitant d'une dynamique de croissance supérieure, ont corrigé de 6.24%. Les marchés émergents, touchés principalement par le ralentissement de la Chine, ont corrigé de manière plus marquée, avec un résultat de -16.6%. Le marché suisse des actions a suivi la tendance, en affichant -7.8%.

Le portefeuille en actions suisses de la Fondation affiche une moins-value de -7.77% nette de frais, en ligne avec son indice de référence. L'exposition s'élève à 12.4% au 31 décembre 2018, exposition neutre par rapport à la stratégie retenue. En actions étrangères, le résultat en franc suisse s'élève à -10.8% net de frais, au-dessus des indices de référence respectifs. L'exposition en fin d'année se situe à 15.9%, soit 2.1% en-dessous de l'allocation stratégique.

Marché des obligations

Malgré quatre hausses des taux directeurs de la part de la Réserve fédérale américaine durant l'année, les rendements obligataires sont restés relativement stables, insensibles à la reprise économique. Les obligations en franc suisse et les obligations de l'Etat allemand sont restées recherchées, dans un contexte géopolitique difficile. Les obligations de la Confédération sur une durée de 10 ans offrent toujours un rendement négatif (-0.25%) au 31 décembre 2018, légèrement moins élevé qu'une année plus tôt (-0.14%).

Dans ce contexte, la performance annuelle des obligations en francs suisses de la Fondation s'établit à -0.01%, en ligne avec son indice de référence (0.07%), malgré une durée sensiblement plus courte.

Marché des devises

La hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis a résulté sur un élargissement des différences de rendement entre ce pays et le reste des pays développés. Cette divergence a favorisé le dollar, qui est la seule monnaie à avoir enregistré une plus-value contre le franc suisse (+0.76%). Les autres monnaies principales se sont à nouveau affaiblies contre notre devise, soit -3.6% pour l'euro et -4.8% pour la livre sterling.

La performance du segment «obligations en monnaies étrangères» s'élève à -3.27%, hors couverture de change, légèrement en-dessous de son indice de référence. L'exposition de la Fondation dans ce segment s'élève à 7.97% au 31 décembre 2018.

Immobilier

Aucune nouvelle acquisition immobilière n'a eu lieu en 2018. Le parc immobilier est ainsi composé de 17 objets pour une valeur de CHF 84.6 millions, un objet de petite taille ayant été vendu durant l'exercice. Le résultat du portefeuille immobilier s'élève à 3.25% net, après amortissements. Les fonds de placement immobiliers suisses ont quant à eux délivré une moins-value de -0.71%.

Résultat

La gestion des différents types d'actifs durant l'année 2018 a permis à la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance de modérer les pertes en dégageant un rendement des capitaux de -3.11% net de frais, tout en maîtrisant la volatilité du portefeuille. A titre de comparaison, les principaux indices affichent -3.2% (indice Credit Suisse des caisses de pension), -3.45% (indice UBS des caisses de pension) et -3.52% (indice Swisscanto).

Résultat de l'exercice 2018

Les apports provenant de cotisations et prestations d'entrée s'élèvent à Fr. 132'569'045.– et comprennent notamment Fr. 69'942'191.– de cotisations des salariés et des employeurs, ainsi que Fr. 56'401'327.– d'apports de libre passage en faveur des assurés et Fr. 3'439'366.– de rachats effectués.

Les prestations règlementaires versées durant l'exercice s'élèvent à Fr. 24'210'780.–. Les rentes de vieillesse versées atteignent Fr. 7'548'761.–, alors que les prestations en capital à la retraite sont de Fr. 8'254'205.–. Les prestations de libre passage versées en cas de sortie d'assurés s'élèvent à Fr. 72'790'225.–.

Les provisions techniques liées à la longévité ont été calculées sur la base des tables LPP2015 périodiques avec un taux technique à 1.75%, pour un total de Fr. 382'000.–. Les réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes de vieillesse ont été adaptées à l'évolution de l'effectif des rentiers.

La provision pour intérêts futurs constituée en 2017 avec un objectif d'utilisation à court terme est dissoute. Elle est attribuée à hauteur Fr. 6'960'000.– à une provision destinée à majorer de 1% le taux d'intérêt des avoirs en 2019, le solde étant attribué à la rémunération des capitaux d'épargne de l'exercice sous revue. En 2018, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% et d'une majoration d'intérêt de 2% provenant de la distribution du résultat 2017, pour un montant total de Fr. 19'592'479.–, dont Fr. 13'300'000.– ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution de 2% concerne les contrats affiliés en 2017.

Les activités de placement ont connu un exercice complexe, avec un résultat net des activités qui présente un excédent de charges de Fr. 29'812'714.–.

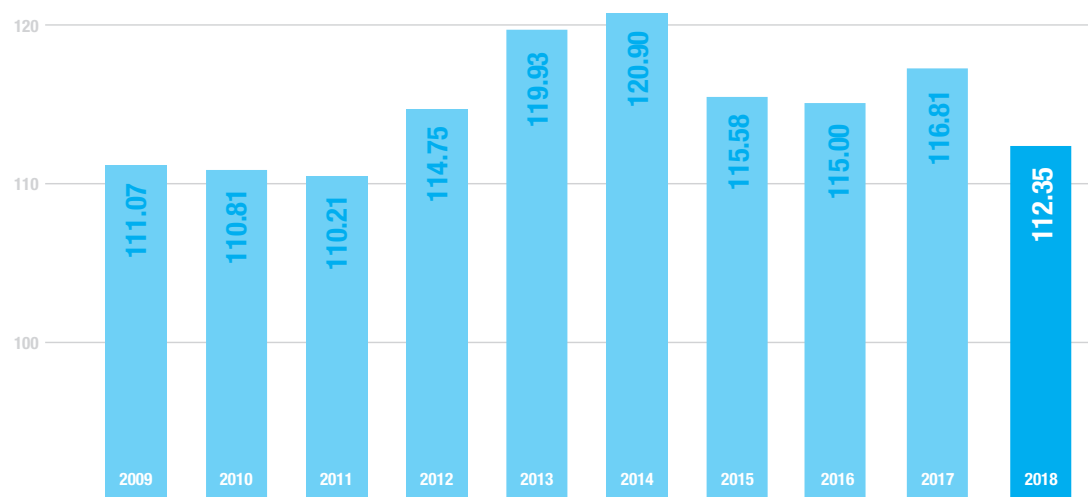
Les frais administratifs s'élèvent à Fr. 4'585'251.– et représentent 6.56% des cotisations de l'exercice.

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur déterminé par le règlement de placement selon la nouvelle méthode de calcul correspond à 10.98% des fonds liés, contre 10.41% à la fin de l'exercice précédent. Ce taux, appliqué sur des fonds liés en croissance, demande une attribution de Fr. 8'000'000.– à la réserve.

L'excédent de charges, lié à la contreperformance des marchés financiers, s'élève à Fr. 38'259'393.–. Il est porté en diminution des fonds libres au bilan, qui s'élèvent désormais à Fr. 11'029'455.–.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan atteint Fr. 944'386'054.– contre Fr. 931'653'646.– au terme de l'exercice précédent.

Evolution du degré de couverture sur 10 ans



Comptes annuels 2018

Bilan au 31 décembre 2018

Actif en CHF	31.12.2018	31.12.2017
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire	83'486'548	85'090'487
Titres	723'565'711	715'556'047
Immeubles	109'370'705	103'821'945
Placements	916'422'963	904'468'478
Liquidités opérationnelles	15'676'926	14'751'068
Comptes-courants des employeurs	5'796'843	6'905'138
Ducroire	-100'000	-100'000
Assurances	2'162'077	391'452
Autres créances	1'436'150	1'931'985
Réalisables	9'295'070	9'128'575
Intérêts courus	2'083'889	2'178'214
Actifs transitoires	907'206	1'127'310
Comptes de régularisation actif	2'991'095	3'305'524
Total de l'actif	944'386'054	931'653'646

Passif en CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prestations de libre passage et rentes	23'264'361	19'424'154
Autres dettes	433'609	406'125
Engagements	23'697'970	19'830'279
Primes encaissées d'avance	2'013'508	1'455'171
Passifs transitoires	9'143'407	4'033'380
Comptes de régularisation passif	11'156'915	5'488'551
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	7'066'358	6'737'119
Réserves de cotisations des employeurs	7'066'358	6'737'119
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	696'577'400	663'040'798
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	74'511'845	55'706'451
Fonds liés des entreprises	6'002'112	5'959'600
Provision pour écart de taux de conversion	15'765'000	16'294'000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	1'116'000	555'000
Provision pour petits effectifs de rentiers	2'303'000	1'953'000
Provision pour intérêts supplémentaires	6'960'000	13'300'000
Provision pour attribution intérêts futurs	0	13'300'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	803'235'357	770'108'849
Réserve de fluctuation de valeur	88'200'000	80'200'000
Fonds libres en début de période	49'288'848	30'771'433
Excédent de charges (-) / produits (+)	-38'259'393	18'517'415
Capital de fondation / Fonds libres	11'029'455	49'288'848
Total du passif	944'386'054	931'653'646

Compte d'exploitation de l'exercice 2018

en CHF	2018	2017
Cotisations des salariés	31'657'987	30'868'741
Cotisations des employeurs	38'284'204	36'853'339
Prélèvements de la réserve de cotisations des employeurs	-426'606	-223'386
Rachats	3'439'366	3'513'087
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs	755'845	706'177
Subsides du Fonds de garantie	360'935	377'220
Cotisations et apports ordinaires et autres	74'071'731	72'095'178
Apports de libre passage	56'401'327	43'068'694
Attributions aux fonds liés des entreprises	43'294	0
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	2'052'694	1'370'003
Prestations d'entrée	58'497'315	44'438'697
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	132'569'045	116'533'875
Rentes de vieillesse	-7'548'761	-6'619'032
Rentes de survivants	-661'661	-674'262
Rentes d'invalidité	-2'507'752	-2'583'168
Prestations en capital à la retraite	-8'254'205	-13'012'698
Prestations en capital au décès	-5'238'401	-1'702'852
Prestations réglementaires	-24'210'780	-24'592'011
Prestations de libre passage en cas de sortie	-72'790'225	-50'596'508
Transferts de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	-495'955	-3'937'151
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'752'029	-4'583'605
Subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises	-360'935	-377'220
Prestations de sortie	-77'399'143	-59'494'484
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-101'609'924	-84'086'495
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	13'944'122	-18'665'234
Dissolution / constitution aux fonds liés des entreprises	-42'512	86'839
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance retraités	-18'805'394	-16'931'444
Dissolution / constitution de provisions techniques	19'258'000	-25'241'000
Rémunération du capital épargne	-19'592'479	-11'019'595
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	-329'239	-482'792
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-33'455'747	-72'253'226

en CHF	2018	2017
Prestations d'assurance	12'203'780	12'242'916
Parts aux bénéficiaires des assurances	17'660	2'043'577
Produits de prestations d'assurance	12'221'440	14'286'492
Primes de risque	-4'824'029	-4'905'230
Primes pour frais de gestion et renchérissement	-486'015	-633'917
Cotisations au Fonds de garantie	-319'723	-303'369
Charges d'assurance	-5'629'767	-5'842'517
Résultat net de l'activité d'assurance	4'095'048	-31'361'870
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	515'764	-694'607
Produit net des titres	-30'158'468	60'643'789
Produit net des immeubles détenus	3'661'910	4'424'928
Variation de valeur des immeubles	-792'762	-1'276'967
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage en cas de sortie	-1'127	-262
Divers produits d'intérêts	123'231	154'321
Frais de gestion de la fortune	-3'161'262	-2'846'599
Résultat net des placements	-29'812'714	60'404'603
Produits divers	43'524	30'441
Autres produits	43'524	30'441
Administration générale	-3'140'874	-2'994'167
Marketing et publicité	-1'071'608	-1'014'039
Courtages	-296'457	-296'282
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-59'652	-35'526
Autorités de surveillance	-16'661	-15'744
Frais d'administration	-4'585'251	-4'355'759
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-30'259'393	24'717'415
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur	-8'000'000	-6'200'000
Excédent de charges (-) / produits (+)	-38'259'393	18'517'415

Annexe aux comptes annuels 2018

1. Bases et organisation

1.1. Forme juridique et but

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une institution de prévoyance, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation au sens des articles 111 et 113 de la Constitution fédérale. La fondation est régie par les statuts et ses règlements d'exécution, ainsi que par la disposition constitutionnelle qui précède, les articles 80 et suivants du Code civil suisse du 10 décembre 1907, la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 et, de manière plus générale, les autres dispositions prévues en la matière par le droit fédéral et celui du canton du Valais.

Elle a pour but de se mettre, comme institution de prévoyance, à la disposition des employeurs, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès conformément au règlement, aux plans de prévoyance et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée sous le numéro 304'001 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Acte de fondation du 27 décembre 1983

Statuts du 15 juin 2015

Règlement de prévoyance du 11 décembre 2017

Règlement d'administration du 12 mars 2015

Règlement de placement du 18 septembre 2018

Règlement d'élection du 15 juin 2015

Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance du 5 décembre 2018

Règlement de liquidation partielle ou totale de la prévoyance d'affiliés du 5 décembre 2018

Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 10 décembre 2018

1.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la fondation sont l'Assemblée des délégués, le Conseil de fondation et les commissions administratives des affiliés.

L'Assemblée des délégués nomme et révoque le Conseil de fondation. Elle prend connaissance du rapport annuel du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la fondation. Il a toutes les compétences et exécute toutes les tâches qui ne relèvent pas expressément d'un autre organe.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation édicte des directives par l'établissement d'un règlement de placement conforme aux dispositions légales.

Conseil de fondation

Mme Karin Perraudin	Représentante des employeurs	Présidente ¹
M. Bruno Pache	Représentant des employés	Vice-Président ¹
M. Daniel Fournier	Représentant des employeurs	Membre
M. François Frezza	Représentant des employeurs	Membre
Mme Patricia Lorenz	Représentante des employés	Membre
M. Frédéric Perraudin	Représentant des employés	Membre
M. Pascal Roh	Représentant des employés	Membre
M. Benoît Schoechli	Représentant des employeurs	Membre

Représentants des fondateurs

M. Marc-André Ballestraz	Secrétaire hors conseil ¹
M. Jean-Blaise Conne	
M. Nicolas Debons	
M. Pascal Perruchoud	

¹ signatures collectives à deux

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales.

Administrateur	Groupe Mutuel, Martigny
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Allea SA, Christophe Steiger, Lausanne
Organe de révision	Ernst & Young SA, Lausanne
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

1.6. Employeurs affiliés	31.12.	2018	Entrées	Sorties	2017
		904	48	55	911

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1. Membres actifs	31.12.	2018	Entrées	Sorties	2017
Hommes		4'331	836	753	4'248
Femmes		4'245	791	708	4'162
Total		8'576	1'627	1'461	8'410
Nombre de personnes ayant cotisé au cours de l'exercice		10'700			10'531

2.2. Bénéficiaires de rentes	31.12.	2018	Entrées	Sorties	2017
Rentes de vieillesse		599	59	12	552
Rentes de conjoints / partenaires		58	4	2	56
Rentes de conjoints divorcés		1	1	0	0
Rentes d'invalidité		190	29	19	180
Rentes d'enfants (de retraités ou d'invalides)		84	25	23	82
Rentes d'orphelins		23	7	10	26
Total		955	125	66	896

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication des plans de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance en vigueur et les conventions d'affiliation.

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage de l'avoir de vieillesse que l'assuré a acquis au moment où il a atteint l'âge de la retraite. Le taux de conversion sur l'avoir de vieillesse LPP est celui fixé par le Conseil fédéral. Le taux de conversion sur la partie subobligatoire est déterminé par le Conseil de fondation. Les hommes qui ont atteint l'âge de 65 ans et les femmes celui de 64 ans ont droit aux prestations de vieillesse. Une retraite anticipée à un taux de conversion réduit est possible pour les assurés, mais au plus tôt dès l'âge de 58 ans.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS, abstraction faite d'éléments de salaire de nature occasionnelle. Le salaire assuré est défini dans la confirmation d'affiliation.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte 4 méthodes de financement pour les employeurs et les assurés:

1. la prime d'épargne est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%;

2. les primes d'épargne et de risque sont fixées en pourcent du salaire assuré;
3. la prime totale est fixée en pourcent du salaire assuré, la prime de risque est fixée sur la base du tarif du réassureur adapté, au taux technique de 1%, la prime d'épargne est calculée par différence entre la cotisation totale et la prime de risque;
4. les plans avec une forme mixte de financement.

Dans tous les cas, l'employeur finance au minimum 50% de la prime totale.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors des séances du 18 septembre et 10 décembre 2018, le Conseil de fondation a décidé, à l'unanimité, d'ouvrir un processus de fusion par absorption avec le Groupe Mutuel Prévoyance, de siège social à Sion, à mener dans le courant 2019 pour une prise d'effet souhaitée au 1^{er} janvier 2019.

Lors de sa séance du 10 décembre 2018, le Conseil de fondation a décidé de ne pas appliquer de renchérissement sur les rentes en cours, à l'exception des adaptations obligatoires selon le minimum LPP.

Le Conseil de fondation a également décidé la dissolution de la provision pour intérêts futurs et l'attribution de 1% des avoirs sous forme d'intérêts supplémentaires en 2019, le solde étant attribué à l'exercice 2018. Les assurés des entreprises affiliées au 31.12.2018 recevront donc, en 2019, un intérêt supplémentaire de 1%. Le coût de l'intérêt supplémentaire a été comptabilisé dans les provisions techniques comme indiqué sous le point 5.7. et s'élève à CHF 6'960'000 en 2018.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1er janvier 2014 et selon les dispositions des lois spéciales de la prévoyance professionnelle. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Les chiffres figurant dans le bilan, le compte de résultat et les tableaux sont exprimés en francs suisses, arrondis au franc. Les totaux peuvent par conséquent ne pas correspondre exactement à la somme des composants.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers. Les bases d'évaluation et de calcul des actifs et passifs sont appliquées de manière permanente, sans intégration d'effets de lissage.

4.2.1. Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

4.2.2. Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.3. Titres (Placements)

Les placements en titres sont évalués aux valeurs cotées en bourse à la date de clôture (valeur actuelle) ou aux valeurs nettes d'inventaire. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produit net des titres».

4.2.4. Immeubles (Placements)

La méthode retenue pour l'évaluation des immeubles est la moyenne entre la valeur historique de l'exercice de l'année précédente modifiée des plus-values et des amortissements de l'année en cours et la valeur de rendement net au taux de capitalisation de 4% (2017: 4%). Les immeubles acquis en cours d'année sont valorisés à leur valeur d'achat, la première année. Les immeubles en construction sont valorisés aux coûts effectifs de la construction, à la date du bilan.

Les immeubles font également l'objet d'une expertise par un spécialiste périodiquement et par tournus. Les immeubles sont expertisés selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Les valeurs d'expertise font office de plafond dans la valorisation des immeubles de la fondation.

De plus, une évaluation peut être commandée lorsque les conditions d'exploitation d'un immeuble ont été sensiblement modifiées, par exemple à la suite d'une rénovation.

4.2.5. Liquidités

Ces postes comprennent les liquidités opérationnelles et les liquidités disponibles pour placement (cette dernière position est classée en «Placements»). Les liquidités sont évaluées à la valeur nominale.

4.2.6. Comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

4.2.7. Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale déduction faite d'éventuels correctifs de valeurs.

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum CHF 100'000.

4.2.8. Engagements

Les engagements comprennent les prestations de libre passage et les rentes, les engagements envers les banques, les assurances et les autres dettes. Les engagements sont évalués à la valeur nominale.

4.2.9. Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

4.2.10. Provisions non techniques

Les provisions non techniques ne concernent pas directement l'exécution des engagements de prévoyance. Ce poste ne peut pas servir à réaliser ou à tenir compte d'effets arbitraires ni de lissage.

Lorsqu'en raison d'événements passés, il faut s'attendre à une perte d'avantages économiques lors d'exercices futurs, des provisions non techniques sont aussitôt constituées à hauteur du montant vraisemblablement nécessaire, par exemple pour les risques de procédures.

4.2.11. Capitaux de prévoyance

Les capitaux de prévoyance sont composés:

- des capitaux de prévoyance des assurés actifs correspondant à la prestation de sortie réglementaire,
- des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente de vieillesse correspondant à la valeur actuelle des rentes en cours et des éventuelles rentes futures de survivants et déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle,
- des fonds liés des entreprises.

4.2.12. Provisions techniques

La définition des provisions techniques, pour les besoins de l'établissement du bilan, est faite en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle, qui en fixe également le niveau nécessaire compte tenu de la structure de l'effectif de la fondation et de l'observation statistique des cas d'assurance survenus durant les dernières années.

Les provisions techniques sont composées:

- de la provision pour augmentation de l'espérance de vie;
- de la provision pour écart de taux de conversion;
- de la provision pour petits effectifs de rentiers;
- des autres provisions techniques.

4.2.13. Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché en vue de réaliser durablement les prestations promises. Son objectif doit permettre d'atteindre un niveau de sécurité de 99.75% (2017: 99%) compte tenu du rendement attendu et de la volatilité de chaque catégorie de placement, en tenant compte du gain de diversification. En cas de fluctuation importante du niveau de volatilité d'une année à l'autre, indépendamment d'une modification de la stratégie de placement, le Conseil de fondation peut décider de modifier le degré de probabilité si cette fluctuation, à la hausse ou à la baisse, atteint ou dépasse 10%.

La méthode d'évaluation retenue est la «Risk adjusted capital». Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité, taux minimum LPP).

En séance du Conseil de fondation du 10 décembre 2018, l'annexe 4 du règlement de placement a été adaptée pour permettre une modification du degré d'occurrence en fonction de l'évolution de la volatilité du portefeuille et il a été décidé de porter ce taux de 99% à 99.75% au 31 décembre 2018.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.

5. Couverture des risques, règles techniques, degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La Mutuelle Valaisanne de Prévoyance est une fondation de prévoyance collective semi-autonome de type primauté de cotisations, réassurée auprès de compagnies d'assurance sur la vie pour les risques d'invalidité et de décès et, en partie pour la longévité, ceci conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). La fondation est liée par un contrat d'assurance avec La Mobilière pour l'assurance des rentes d'invalidité et de survivants d'actifs, depuis 2013. Le contrat a été renouvelé au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

5.2. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance	En CHF	2018	2017
Allianz		70'993'099	75'385'489
Mobilière		51'230'758	44'505'675
Valeurs de rachat des contrats conclus avec des compagnies d'assurance		122'223'857	119'891'164

5.3. Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs	2018	2017
Capitaux d'épargne au 01.01.	663'040'798	633'355'970
Cotisations d'épargne	55'059'369	52'897'008
Rachats	3'439'366	3'513'087
Remboursements versements anticipés logement / divorce	2'052'694	1'370'003
Apports de libre passage	56'401'327	43'068'694
Libérations des cotisations d'épargne	1'818'394	1'608'678
Prestations de libre passage en cas de sorties payées et à payer au 31.12.	-72'791'368	-50'596'770
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'752'029	-4'583'605
Dissolution des capitaux par suite de retraite	-25'645'934	-27'588'461
Dissolution des capitaux par suite de décès	-2'637'696	-1'023'398
Rémunération des capitaux d'épargne	19'592'479	11'019'595
Capitaux d'épargne au 31.12.	696'577'400	663'040'798

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, les avoirs accumulés se voient crédités du taux d'intérêt légal de 1% (exercice précédent 1%) et d'une majoration d'intérêt de 2% (exercice précédent 0.75%), dont CHF 13'300'000 ont fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice précédent. Cette distribution d'intérêt de 2% concerne les contrats affiliés en 2017. Le montant de CHF 19'592'479 sous la rubrique «Rémunération des capitaux d'épargne» correspond à cette rémunération de 3%.

5.4. Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.	2018	2017
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)		372'074'714	361'533'530
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral		1.00%	1.00%

5.5. Evolution des fonds liés des entreprises	2018	2017
Situation au 01.01.	5'959'600	6'046'439
Apports	43'294	0
Prélèvements	-782	-86'839
Situation au 31.12.	6'002'112	5'959'600

Les fonds liés des entreprises sont rémunérés du taux d'intérêt annuel fixé par le Conseil de fondation pour les réserves pour cotisations futures de l'employeur. En 2018, le taux d'intérêt est de 0% (0% en 2017).

5.6. Evolution des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	2018	2017
Situation au 01.01.	55'706'451	39'019'306
Capitaux des actifs devenus retraités	17'391'729	14'575'764
Transfert réserves de sinistre	0	-244'299
Variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1'413'665	2'355'681
Situation au 31.12.	74'511'845	55'706'451

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes sont calculés annuellement à l'aide des bases techniques en vigueur. Ils correspondent à la valeur actuelle des rentes de vieillesse et de survivants de retraités en cours, pour les cas assurés de manière autonome par la fondation depuis 2014.

La variation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes inclut l'intérêt au taux technique, les renforcements liés aux nouveaux retraités, ainsi que les libérations liées aux décès et aux versements des rentes de l'année.

5.7. Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	2018	2017	Evolution
Provision pour écart de taux de conversion	15'765'000	16'294'000	-529'000
Provision pour augmentation de l'espérance de vie	1'116'000	555'000	561'000
Provision pour petits effectifs de rentiers	2'303'000	1'953'000	350'000
Provision pour intérêts supplémentaires	6'960'000	13'300'000	-6'340'000
Provision pour attribution intérêts futurs	0	13'300'000	-13'300'000
Dissolution / constitution de provisions techniques	26'144'000	45'402'000	-19'258'000

La provision pour écart de taux de conversion est constituée en vue de préfinancer les coûts des mises à la retraite ordinaire ou anticipée résultant de l'application d'un taux de conversion réglementaire supérieur au taux de conversion correspondant aux bases techniques utilisées. Cette provision a été calculée avec un taux technique de 1.75% en 2018 (1.75% en 2017).

La provision pour augmentation de l'espérance de vie est constituée en vue de couvrir les effets financiers résultant de l'augmentation de l'espérance de vie des rentiers observée par le passé. Elle doit permettre de financer l'introduction de nouvelles bases techniques. L'impact estimé par l'expert s'élève à 5% des réserves mathématiques en cours sur un horizon de 10 ans, soit une charge de 0.5% supplémentaire par année à partir de l'année de référence des bases actuarielles. Dans cette optique, elle correspond au 31.12.2018 à 1.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

Une provision pour petits effectifs des rentiers est constituée. Celle-ci vise à sécuriser le financement des rentes autonomes, étant donné la petite taille de l'effectif des retraités.

La provision pour intérêts supplémentaires est destinée à l'attribution d'une majoration d'intérêts sur l'exercice suivant, décidée par le Conseil de fondation. La provision de CHF 6'960'000 correspond à la distribution d'un intérêt supplémentaire de 1% en 2019 sur les capitaux de prévoyance des assurés actifs (2017: CHF 13'300'000 pour l'intérêt supplémentaire de 2% attribué en 2018).

La provision pour intérêts futurs constituée en 2017 avec un objectif d'utilisation à court terme est dissoute et attribuée à la provision pour l'intérêt supplémentaire susmentionnée, le solde étant attribué à la rémunération des capitaux d'épargne sous revue, conformément aux décisions mentionnées sous le point 3.3.

5.8. Résultat de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle a été établie le 29 mai 2018 par allea SA sur la base des comptes annuels définitifs au 31.12.2017.

L'expert confirme ce qui suit:

Au 31.12.2017, le degré de couverture selon les comptes RPC 26 se monte à 116.81%. La Fondation peut donc faire face à ses engagements.

Les bases démographiques utilisées, les LPP2015, sont adéquates et actuelles.

Au 31.12.2017, le taux technique est de 1.75%. Il est en ligne avec le rendement attendu des placements et inférieur de 0.25% au taux de référence de la Chambre suisse des experts en caisse de pensions.

Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.9. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Bases actuarielles pour les actifs	KT 95 adapté, 1%
Bases actuarielles pour les rentes d'invalidité et les rentes de survivants d'actifs	Réserves mathématiques tenues par les réassureurs
Bases actuarielles pour le calcul des réserves mathématiques des rentes de vieillesse et des rentes de survivants de retraités	LPP2015, 1.75%

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fondation prend en charge de manière autonome les prestations de retraite. Les bases techniques LPP2015 sont utilisées pour l'évaluation des réserves mathématiques, au taux technique de 1.75%.

Les prestations en cours sont maintenues auprès de l'assureur en place lors de leur survéance. Les bases actuarielles des différents réassureurs sont utilisées.

5.10. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	31.12.	2018	2017
Total de l'actif		944'386'054	931'653'646
Dettes		-18'656'882	-12'631'795
Prestations de libre passage à payer et rentes à payer		-23'264'361	-19'424'154
Fortune disponible au 31.12.		902'464'811	899'597'697
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		803'235'357	770'108'849
Degré de couverture		112.35%	116.81%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2.

Le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a édicté un règlement de placement qui définit les principes de la gestion de la fortune et la stratégie de placement.

Le règlement de placement du 18 septembre 2018 régit l'administration de la fortune.

Le Groupe Mutuel est mandaté par la Mutuelle Valaisanne de Prévoyance pour la gestion de ses avoirs destinés aux placements.

Les titres sont déposés auprès de différents établissements financiers indiqués sous le point 6.5.

6.2. Utilisation des extensions des possibilités de placement (art. 50 OPP2)

L'utilisation des marges autorisées doit, de manière globale, respecter les limites de placement définies par les articles 54 à 57 de l'OPP2. Les marges autorisées concernant les liquidités peuvent être momentanément dépassées en cas d'afflux important de liquidités.

Le règlement de placement ne prévoit pas l'extension des possibilités de placement selon l'art. 50 OPP2.

6.3. Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	2018	2017
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	80'200'000	74'000'000
Constitution / dissolution	8'000'000	6'200'000
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	88'200'000	80'200'000
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	88'200'000	80'200'000
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	0	0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	803'235'357	770'108'849
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des engagements	10.98%	10.41%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des engagements	10.98%	10.41%

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeur est définie par le Risk Adjusted Capital. Cette méthode prend en compte:

- la rémunération au taux minimum LPP des avoirs de vieillesse de la fondation
- la volatilité de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le rendement attendu de la stratégie de placement retenue par la fondation
- le degré de probabilité d'occurrence.

6.4. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placement selon les articles 54 à 57 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle (OPP2) sont respectées selon le tableau annexé.

6.4.1. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Trois positions en instruments dérivés sous forme de devises à terme sont ouvertes à la date du bilan:

- Devises à terme EUR/CHF, Banque Cantonale du Valais, vente EUR/CHF 6'900'000, échéance le 21.02.2019
- Devises à terme USD/CHF, J.P. Morgan, vente USD/CHF 17'950'000, échéance 21.02.2019
- Devises à terme USD/CHF, Banque Cantonale Vaudoise, vente USD/CHF 1'105'000, échéance 21.02.2019

6.4.2. Engagements de capital ouverts

En CHF	2018	2017
Commitment Luxrise SICAV - SIF SCA 4FO Ventures (private equity)		
Engagement initial en CHF	2'000'000	2'000'000
Appels de fonds non effectués	1'324'814	1'527'166
En CHF	2018	2017
Commitment CSF Infrastructures énergétiques Suisse - L- (private equity)		
Engagement initial en CHF	5'000'000	5'000'000
Appels de fonds non effectués	5'000'000	5'000'000

En USD	2018	2017
Commitment Ace Buyout III SPC (private equity)		
Engagement initial en USD	2'200'000	0
Appels de fonds non effectués	1'092'420	0

En USD	2018	2017
Commitment Monte Rosa V (private equity)		
Engagement initial en USD	4'000'000	0
Appels de fonds non effectués	4'000'000	0

En CHF	2018	2017
Commitment Private Debt Co-Investor Fund I (private debt)		
Engagement initial en CHF	3'700'000	0
Appels de fonds non effectués	2'051'038	0

6.5. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation	2018		2017	
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en CHF	76'962'962	8.4%	74'536'149	8.2%
Disponible pour placements et placements sur le marché monétaire en devises étrangères	6'523'585	0.7%	10'554'338	1.2%
Obligations en CHF	267'091'960	29.1%	244'328'180	27.0%
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	65'630'144	7.2%	62'631'915	6.9%
Obligations en devises étrangères	70'562'094	7.7%	62'171'979	6.9%
Actions suisses	114'396'388	12.5%	118'641'415	13.1%
Actions étrangères	146'376'840	16.0%	171'958'282	19.0%
Immeubles détenus en Suisse en exploitation	84'642'000	9.2%	85'732'800	9.5%
Immeubles en cours (acomptes)	1'336'040	0.1%	0	0%
Placements immobiliers indirects en Suisse	23'392'665	2.6%	18'089'145	2.0%
Rendements absolus	59'508'284	6.5%	55'824'276	6.2%
Total	916'422'963	100.0%	904'468'478	100.0%

Répartition des dépôts titres	2018	2017
Banque Cantonale du Valais	354'852'092	355'675'665
UBS SA	76'099'613	88'995'535
JP Morgan	118'416'861	124'466'668
SIX	5'387'473	7'085'352
Banque Cantonale Vaudoise	171'071'514	142'730'312
Raiffeisen	8'468'580	7'528'380
Credit Suisse	1'648'962	0
Groupe Mutuel	11'013'280	7'163'280
Dépôts	746'958'376	733'645'192

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire	2018	2017
Produit d'intérêts sur disponible pour placements	-336'531	-143'006
Produit d'intérêts sur placements sur le marché monétaire	36'700	-96'187
Bénéfices et pertes de cours réalisés	450'032	-294'887
Bénéfices et pertes de cours réalisés des instruments dérivés	96'156	-19'012
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	269'406	-152'372
Bénéfices et pertes de cours non réalisés des instruments dérivés	0	10'858
Produit net des liquidités et placements sur le marché monétaire	515'764	-694'607

6.6.2. Produit net des titres	2018	2017
Produit d'intérêts des obligations	4'848'397	5'024'273
Produit d'intérêts des rendements absolus	1'396'849	1'256'466
Dividendes des actions	6'791'875	6'660'455
Produits dérivés	-18'791	-638'881
Revenus des produits immobiliers indirects	508'613	216'754
Impôts à la source non récupérables	111'894	99'461
Bénéfices et pertes de cours réalisés	195'374	3'021'356
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	-43'992'679	45'003'906
Produit net des titres	-30'158'468	60'643'789

6.6.3. Produit net des immeubles détenus	2018	2017
Produit des locations	4'720'976	4'868'046
Gains nets immobiliers sur ventes	125'000	563'258
Charges courantes	-1'184'066	-1'006'375
Produit net des immeubles détenus	3'661'910	4'424'928

Les gains nets immobiliers pour un montant de CHF 125'000 concernent la vente de 3 appartements en PPE au lieu-dit «Mellay» à Ovronnaz (Commune de Leytron).

6.6.4. Variation de valeur des immeubles	2018	2017
Valeur des immeubles au 01.01.	85'732'800	79'383'000
Investissements / travaux de plus-value	66'962	8'633'634
Désinvestissements	-365'000	-1'006'867
Valeur des immeubles au 31.12.	84'642'000	85'732'800
Variation de valeur des immeubles	-792'762	-1'276'967

6.6.5. Intérêts divers	2018	2017
Intérêts sur les comptes de gestion	-34'798	16'488
Intérêts sur les prestations de libre passage reçus	3'680	1'110
Intérêts de retard facturés	128'645	92'039
Intérêts sur créances	25'704	44'684
Intérêts divers	123'231	154'321

6.6.6. Frais de gestion de la fortune

6.6.6.1. Somme des indicateurs des frais de placements

1 ^{er} niveau – institution	2018	2017
Frais de gestion	1'005'381	904'482
Droits de garde	440'476	435'783
Frais de boucllement et de gestion des comptes de liquidités	1'182	4'348
Frais de mandat immobilier	30'811	22'404
Frais Private Equity	9'027	0
Total frais TER	1'486'877	1'367'017
Courtage sur transactions	124'063	202'332
Taxes étrangères	16'787	13'227
Droits de timbre	102'653	110'705
Impôts à la source non récupérables	111'894	99'461
Total frais TTC	355'397	425'725
Divers	12'134	24'652
Total autres frais	12'134	24'652
Total des frais de placements de la fortune - 1^{er} niveau	1'854'408	1'817'393

2^e niveau – placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2^e niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position «résultat net des placements» n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2 sous «bénéfices et pertes de cours non réalisés».

	2018	2017
TER sur les fonds de placements en obligations	431'815	365'352
TER sur les fonds de placements en actions	618'410	554'469
TER sur les fonds de placements immobiliers	139'195	77'020
TER sur les fonds de placements des rendements absolus	117'434	32'365
Total des frais de placements de la fortune - 2^e niveau	1'306'854	1'029'206

Frais de gestion de fortune comptabilisés (placements transparents)	2018	2017
Frais de placements 1 ^{er} niveau	1'854'408	1'817'393
Frais de placements 2 ^e niveau	1'306'854	1'029'206
Total des frais de gestion de fortune (placements transparents)	3'161'262	2'846'599

6.6.6.2. Pourcentage des frais de gestion de la fortune	2018	2017
Placements transparents	892'906'053	880'016'213
Placements non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP2	23'516'910	24'452'265
Total des placements à la valeur du marché	916'422'963	904'468'478
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	3'161'262	2'846'599
En % des placements transparents	0.35%	0.32%

6.6.6.3 Liste des placements non transparents			Valeur du marché au 31.12.2018		
Produits	ISIN	Fournisseurs	Devise	Quantité	en CHF
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 15.02.2019 - (BCVd)	CH0315173846	BCVd	CHF	2'300'000	2'396'000
Certificat Express Multi indices - 12.05.2021 - (Raiffeisen Suisse)	CH0344122541	Raiffeisen Suisse	CHF	2'300'000	2'218'580
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.10.2022 - (JP Morgan)	XS1525702012	JP Morgan	CHF	2'800'000	2'584'120
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 14.12.2020 - (JB)	CH0386685512	Julius Baer Guernsey	CHF	2'500'000	2'350'000
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 15.02.2021 - (UBS)	CH0400506579	UBS Londres	CHF	3'200'000	3'133'120
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.05.2021 - (UBS)	CH0414805249	UBS Londres	CHF	2'800'000	2'569'840
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 03.03.2022 - (UBS)	CH0430373479	UBS Londres	CHF	2'700'000	2'465'370
Autocallable Barrier Reverse Convertible Multi indices - 27.12.2021 - (Raiffeisen Suisse)	CH0441758544	Raiffeisen Suisse	CHF	3'200'000	3'166'720
Barrier Reverse Convertible Multi indices - 18.10.2021 - (BCVd)	CH0441904122	BCVd	CHF	2'800'000	2'632'560
					23'516'910

6.6.6.4 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais	2018	2017
Placements transparents	892'906'053	880'016'213
Placements non transparents	23'516'910	24'452'265
Total des placements à la valeur du marché	916'422'963	904'468'478
Taux de transparence	97.43%	97.30%

6.6.7. Performance des placements

6.6.7.1 Performance globale	2018	2017
Capital moyen investi	933'501'488	837'483'748
Rendement des capitaux investis	-29'042'929	61'184'374
Taux de rendement des capitaux investis	-3.11%	7.31%

6.6.7.2 Performance par type d'actif (nette de frais)

	2018		2017	
	Performance Indice de référence	Performance réalisée	Performance Indice de référence	Performance réalisée
Actions suisses (SMI Expanded avec dividendes)	-7.82%	-7.77%	19.64%	20.18%
Actions étrangères (Composite)	-12.21%	-10.82%	18.76%	21.29%
Obligations en francs suisses (SBI AAA-BBB Total return)	0.07%	-0.01%	0.13%	0.46%
Obligations couvertes en CHF (Barclays Global Aggregate hedgé en CHF)	-1.47%	-3.04%	0.56%	0.66%
Obligations en monnaies étrangères (Composite)	-2.82%	-3.27%	5.73%	4.96%
Rendement absolu (taux minimum LPP)	1.00%	-0.44%	1.00%	3.90%
Immobilier direct (4%)	4.00%	3.35%	4.00%	3.66%
Immobilier indirect (SXI Real Est. Funds TR Index)	-5.32%	-0.71%	6.60%	7.82%
Liquidités (JPM Cash Index CHF 3 mois)	-0.71%	0.02%	-0.65%	-1.55%
Total	-2.86%	-3.11%	6.92%	7.31%

La performance réalisée est calculée selon la méthode MWR (Money Weighted Return).

6.7. Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

6.7.1. Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2018, le total des créances des comptes-courants de primes des employeurs s'éleve à CHF 5'796'843 et concernent 306 employeurs (CHF 6'905'138 au 31.12.2017 pour 339 employeurs). Les subsides du Fonds de garantie en faveur des entreprises sont portés en diminution des comptes-courants des employeurs. Le du croire des créances douteuses se monte à CHF 100'000.

6.7.2. Explications relatives aux réserves de cotisations des employeurs	2018	2017
Situation au 01.01.	6'737'119	6'254'327
Apports	755'845	706'177
Prélèvements	-426'606	-223'386
Situation au 31.12.	7'066'358	6'737'119

Le taux d'intérêt alloué est de 0% en 2018 (0% en 2017).

6.8. Exercice des droits de vote des actionnaires

Suite à l'acceptation par le peuple de l'initiative Minder du 3 mars 2013, l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse, la première fois pour les assemblées ayant eu lieu en 2015.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation qui vote dans l'intérêt des assurés, de manière à assurer durablement la prospérité.

Le Conseil de fondation peut s'appuyer sur un conseiller externe pour l'analyse et les recommandations de vote concernant certains points de l'ordre du jour. Un rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice sous revue est disponible pour les assurés de la fondation sur le site internet www.groupemutuel.ch.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Ducroire

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP. La réserve est portée au bilan en diminution des débiteurs et correspond à 1% des débiteurs, minimum CHF 100'000.

7.2. Assurances

Cette rubrique contient les comptes-courants entre la fondation et les divers assureurs des prestations de vieillesse, invalidité et décès.

7.3. Autres créances	2018	2017
Impôt anticipé suisse	762'931	674'516
Impôts à la source sur les dividendes étrangers	511'419	419'833
Groupe Mutuel Prévoyance	141'384	311'922
Gérances immobilières	20'416	525'714
Total	1'436'150	1'931'985

Les opérations enregistrées dans le compte-courant Groupe Mutuel Prévoyance concernent des montants de primes ou de prestations de libre passage versés indûment dans l'une ou l'autre fondation de prévoyance.

7.4. Comptes de régularisation actif	2018	2017
Intérêts courus	2'083'889	2'178'214
Fonds de garantie LPP	362'197	348'974
Prestations d'assurances	219'218	63'499
Gestion immobilière	136'915	209'369
Autres fonds à recevoir	123'550	500'000
Primes d'assurances	40'600	0
Divers	24'726	5'469
Total	2'991'095	3'305'524

7.5. Autres dettes	2018	2017
Groupe Mutuel	433'609	406'125
Total	433'609	406'125

Le compte-courant avec le Groupe Mutuel enregistre les opérations entre la fondation et son administrateur le Groupe Mutuel.

7.6. Comptes de régularisation passif	2018	2017
Apports de prestations de libre passage d'entrée reçus d'avance	7'378'590	2'986'467
Primes encaissées d'avance	2'013'508	1'455'171
Autres fonds reçus d'avance	1'151'188	364'901
Fonds de garantie LPP	319'533	305'048
Prestations d'assurances	128'928	92'802
Gestion immobilière	84'542	207'363
Divers	65'626	76'798
Frais de fusion	15'000	0
Total	11'156'915	5'488'551

7.7. Cotisations	2018	2017
Cotisations d'épargne	55'059'297	52'896'921
Cotisations de risque et de renchérissement	14'603'388	14'557'292
Cotisations au Fonds de garantie LPP	279'506	267'867
Total	69'942'191	67'722'080

7.8. Parts aux bénéficiaires des assurances

Les excédents sont attribués à la fortune de la fondation et sont utilisés en priorité pour constituer les réserves nécessaires, réduire les frais de gestion, réduire les coûts des risques décès et invalidité ou pour améliorer le taux d'intérêt porté sur l'avoir de vieillesse des assurés.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

Le 22 mars 2018, l'Autorité de surveillance a statué sur les comptes 2015 et 2016. Les commentaires formulés ont été pris en considération et des réponses ont été apportées aux questions. Le 12 décembre 2018, l'Autorité de surveillance a entériné le Règlement de liquidation partielle de la fondation de prévoyance et le Règlement de liquidation partielle de la prévoyance d'affiliés.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1. Liquidations partielles

En 2018, il n'y a pas de liquidation partielle de la Fondation de Prévoyance. Les cas propres à une affiliation sont traités conformément au Règlement de liquidation partielle de la prévoyance d'affiliés.

9.2. Mise en gage d'actifs

Des limites cadres pour un total de CHF 9.5 millions, ainsi qu'un droit de gage et cession général sont accordés à la fondation par divers partenaires bancaires. Ces dispositions servent à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille lors d'utilisation d'instruments dérivés et sont garanties par un droit de gage sur les titres déposés, à concurrence du même montant. Le but de l'utilisation de ces instruments dérivés est la couverture du risque de marché des sous-jacents détenus en portefeuille.

9.3. Procédures juridiques en cours

Il n'y a aucune procédure ouverte qui expose la fondation à un risque financier.

9.4. Autres informations

Les procédures concernant les prêts hypothécaires souscrits via la Fondation Hypotheka se sont poursuivies en 2018. Deux prêts ont été remboursés en 2018, sans préjudice pour la fondation. Le nombre de prêts encore en vigueur au 31 décembre 2018 est de six. Les conventions liant deux débiteurs sont toujours en vigueur et les intérêts liés à ces conventions sont payés de manière régulière. Il ne ressort à ce jour pas de besoin de correction de valeur supplémentaire. La valeur au bilan des prêts souscrits via la Fondation Hypotheka s'élève à 81.19% de la valeur nominale au 31.12.2018.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes, à l'exception du processus de fusion par absorption par le Groupe Mutuel Prévoyance initié par le Conseil de fondation, dont la décision est mentionnée sous le point 3.3.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2018		31.12.2017		Stratégie	Marges
	CHF	%	CHF	%	%	%
Liquidités et marché monétaire	83'486'548	9.11	85'090'487	9.41	2	0-12
Obligations en CHF	267'091'960	29.15	244'328'180	27.01	30	25-37
Obligations en devises étrangères couvertes en CHF	65'630'144	7.16	62'631'915	6.92	6	0-10
Obligations en devises étrangères	70'562'094	7.70	62'171'979	6.87	6	0-10
Valeurs nominales	486'770'746	53.12	454'222'561	50.22	44	
Actions suisses	114'396'388	12.48	118'641'415	13.12	13	6-20
Actions étrangères	146'376'840	15.97	171'958'282	19.01	18	10-26
Immeubles détenus en Suisse	85'978'040	9.38	85'732'800	9.48	15	8-20
Placements immobiliers indirects en Suisse	23'392'665	2.55	18'089'145	2.00	2	0-5
Valeurs réelles	370'143'934	40.39	394'421'642	43.61	48	
Prêts hypothécaires suisses	12'237'473	1.34	10'085'352	1.12		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en CHF	6'250'000	0.68	8'257'950	0.91		
Capitaux garantis et obligations à taux variables en devises étrangères	2'258'044	0.25	2'353'069	0.26		
Placements alternatifs en CHF	33'507'644	3.66	29'105'809	3.22		
Placements alternatifs en devises étrangères	1'091'843	0.12	1'858'816	0.21		
Participations	80	0.00	80	0.00		
Prêts	4'163'200	0.45	4'163'200	0.46		
Total rendements absolus	59'508'284	6.49	55'824'276	6.17	8	0-12
Total des placements	916'422'963	100.00	904'468'478	100.00	100	
Liquidités opérationnelles	15'676'926		14'751'068			
Réalisables	9'295'070		9'128'575			
Compte de régularisation actif	2'991'095		3'305'524			
	27'963'091		27'185'167			
Total du bilan	944'386'054		931'653'646			

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2018		31.12.2017		Limites
	CHF	%	CHF	%	55 OPP2
					%
Titres hypothécaires sur des biens immobiliers	12'237'473	1.30	10'085'352	1.08	50
Placements en actions	260'773'229	27.61	290'599'697	31.19	50
Placements immobiliers	109'370'705	11.58	103'821'945	11.14	30
Placements alternatifs	34'599'487	3.66	26'311'081	2.82	15
Placements en devises étrangères	222'612'329	23.57	222'960'486	23.93	30

Les limites selon l'art. 55 OPP2 et suivants sont respectées.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Avenue de la Gare 39a
Case postale
CH-1002 Lausanne

Téléphone: +41 58 286 51 11
Téléfax: +41 58 286 51 01
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, Sion

Lausanne, le 15 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Mutuelle Valaisanne de Prévoyance, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 13 à 38) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Emilie Guillaume
Experte-réviseur agréée

Impressum

Rédaction & Layout

Secteur Communication & Marketing

Impression

Valmedia AG - Viège

Editeur

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Rue des Cèdres 5
Case postale
CH-1919 Martigny
Tél. 0848 803 777
Fax 0848 803 112
www.groupemutuel.ch

Fondateurs:



Banque Cantonale du Valais
Walliser Kantonalbank

www.bcvs.ch

www.wkb.ch

Groupe Mutuel
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

Assuré. Là. Maintenant.

Mai 2019